

Nouvelle synergie pour le Relais du Valais

Une maison des reines

Récemment séparé, le Conseil bourgeoisial a pris à bras-le-corps le souci de rentabilité du Relais du Valais qui appartient à la Bourgeoisie. Les objectifs: réduire les coûts énergétiques et renforcer l'utilisation de ce bâtiment symbolique au cœur de Vétroz.



point de vente des produits issus de ces races et un petit parc animalier seraient réunis sur le site.

Les généreux espaces du Relais du Valais permettent aussi d'y intégrer des locaux administratifs si bien que Vétroz deviendrait le lieu de rencontre pour tous les passionnés de reines, de chèvres et de moutons valaisans. Mais aussi un rendez-vous pour les touristes intéressés par ces bêtes typiques de notre canton.

Des synergies avec le restaurant

D'un point de vue gastronomique, la réputation du Relais du Valais n'est plus à faire. Il est notamment devenu la référence en matière de brisolées à l'automne. Avec la Maison des races autochtones, il est prévu – en parfaite concertation avec les excellents tenanciers actuels – de promouvoir, dans une salle dédiée, des recettes goûteuses à base de viande d'Hérens, de moutons nez noir ou de chèvres et cabris collet noir.

Dans la foulée de ces transformations, la Bourgeoisie prévoit aussi d'améliorer l'isolation du bâtiment en changeant les fenêtres et en refaisant le toit. L'installation de panneaux solaires, pour diminuer la consommation énergétique, est également à l'ordre du jour. Une vraie cure de jouvence pour le fleuron de la gastronomie vétrozaine.

Une vitrine promotionnelle et un attrait touristique

Ce projet fait partie du Plan de développement régional (PDR) qui soutient également l'arène pour les combats de reines à Tourtemagne. Son ambition vise à offrir une vitrine pour ces races d'animaux typiquement valaisannes. A cette fin, une exposition interactive, un

En
bref

LES ÉLUS DU CENTRE S'ENGAGENT



Plus d'une quinzaine d'élues et d'élus du Centre Vétroz ont réfléchi sur l'avenir de la commune. Au programme: la circulation avec un plan général de mobilité, les signalisations, la sécurité des enfants et des piétons ou le parcage. Mais aussi des questions institutionnelles: rapports entre Municipalité et Bourgeoisie ou entre exécutif et législatif. La vie sociale a aussi été abordée: soutien aux sociétés locales, équipements sportifs, etc. Sans oublier l'avenir de l'agriculture et de la viticulture sur Vétroz. Certaines de ces idées se concrétisent déjà, comme la Bourse viticole dont le projet, adopté par la Commission agricole, va être mis en œuvre.

FÊTE DU SKI AVEC CAMILLE ET MALORIE

Le Ski-Club de Vétroz vient de fêter son jubilé. Pour marquer ces 50 ans: tournoi de jass, compétitions inter-sociétés, concert et brunch géant avec une table ronde réunissant nos championnes Camille Rast et Malorie Blanc. Bravo au ski-club et en piste pour le centenaire!



Printemps 2026

Le Centre Vétroz



En
bref

CYBERATTACHE: UNE GESTION EXEMPLAIRE

Bravo à notre Conseil municipal – et en particulier au président Pierre-Michel Venetz – qui ont su gérer avec doigté et professionnalisme la crise issue de la cyberattaque qui a affecté le prestataire informatique de la Commune. Bravo aussi au personnel de l'administration grâce à qui la population n'a pratiquement pas souffert de cette paralysie informatique.



Voilà qui donne raison à Florent Favre, alors chef du groupe DC au Conseil général, qui réclamait par postulat que la sécurité informatique de l'administration communale soit testée. Il ne pouvait évidemment pas prévoir que la faille serait chez le fournisseur de la Municipalité...

LA CONCORDIA DEUX FOIS VICE-CHAMPIONNE



Vétroz a brillé à la Fête fédérale des musiques de Bienne. En excellence, La Concordia se classe 2^e en concert et en défilé. L'Union est 5^e dans les deux exercices. Bravo à nos deux sociétés de musique qui ont porté haut les couleurs de notre commune.

Grand bravo et gros dilemme

Bravo tout d'abord au Conseil municipal, à son président ainsi qu'à toute l'administration, qui ont su gérer avec maestria l'attaque informatique dont a été victime le fournisseur informatique de la Commune. Grâce à un engagement hors pair, les prestations ont pu être assurées sans que la population n'en souffre. Félicitations!

Le gros dilemme touche la transition énergétique. Tout le monde s'accorde sur sa nécessité. Mais la grande question est: comment? Le Conseil municipal a pris l'option de travailler avec la société vaudoise Innergia. Pourquoi pas! Mais encore

faut-il que les données, contrats et autres documents y relatifs soient clairs, précis, chiffrés et documentés. Pour un engagement total de près de 7 millions de francs, une feuille de route de cinq ou six pages ne suffit pas.

De plus, il est impératif d'impliquer le Conseil général, dont deux commissions ont manifesté des réticences et inquiétudes qui n'ont pour l'heure pas encore été prises en compte!

Pour le comité du Centre Vétroz,
Florent Favre, président

9 juin 2026: Assemblée générale

Le Centre Vétroz vous invite à son assemblée générale ordinaire, mardi 9 juin 2026 à 19 heures, à la salle des Amignes, à l'ancien stand de tir.

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Approbation du PV de l'AG du 11 juin 2025
3. Rapport d'activité du comité
4. Comptes 2025
5. Rapport des vérificateurs
6. Décharge aux organes
7. Rapport des élues et des élus
 - Conseil général
 - Conseil municipal
 - Conseil bourgeoisial
 - Grand Conseil
 - Judiciaire
8. Renouvellement du Comité
9. Divers

Le Centre
Vétroz

Case postale 128
1963 Vétroz
vetroz.le-centre.ch
info@vetroz.le-centre.ch
f i lecentrevetroz

Avec qui traite-t-on?

Le flou règne aussi quant à la société avec qui la Commune devrait passer contrat. Car il y a deux sociétés anonymes au nom d'Innergia. La première, INNERGIA SA a été fondée le 27 juillet 2018, avec un capital de 100 000 francs. Son but: l'étude, la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la gestion d'infrastructures liées à l'énergie et à l'assainissement.

La seconde Innergia Group SA est une structure de holding, inscrite en novembre 2020, avec un capital de 332 702 francs, qui prend des participations dans des entreprises actives dans les domaines de l'énergie, de l'assainissement, de la conception et de la réalisation d'infrastructures techniques.

On pourrait s'attendre à ce que ce soit la SA opérationnelle qui soit l'interlocuteur de la Municipalité. Apparemment, ce serait la holding. Pourquoi? Et quelles sont les relations entre les deux sociétés presque homonymes? Mystère et boule de gomme.

Favoriser la transition énergétique : avec la société vaudoise Innergia?

Une idée séduisante, mais encore beaucoup d'inconnues

La Municipalité de Vétroz doit-elle signer un contrat avec la société vaudoise Innergia pour financer des rénovations énergétiques? Répondre à cette question réclame d'éclaircir beaucoup d'incertitudes. Personne ne remet en cause la volonté de favoriser la transition énergétique. Mais encore faut-il savoir comment. Eléments de réflexion.

Feu orange et rouge des commission consultées

Le sujet est important car il y va tout de même d'un engagement de quelque 7 millions de francs. Dans un premier temps, l'exécutif municipal a – à juste titre – requis l'avis du Conseil général (CG). Deux commissions ont donc été saisies du dossier.

Au terme de son analyse détaillée, la Commission d'édilité a émis un **préavis réservé**. En effet, elle considère que «le projet ne peut être soutenu sur le plan énergétique qu'à la condition d'une clarification et d'une consolidation substantielles du concept énergétique». La Commission de gestion a une conclusion encore plus tranchée: au final, la Cogest émet en effet un **avis négatif**.

Trop de documents manquants

La Commission d'édilité a notamment réclamé des documents permettant de comparer objectivement différentes technologies de stockage. Elle souhaite aussi disposer des analyses énergétiques objectives justifiant quels bâtiments doivent être considérés. Pour sa part, la Cogest juge nécessaire de faire «appel à

une entreprise/expert externe (autre qu'Innergia) pour faire une étude approfondie de faisabilité (financière)». Une telle étude permettrait notamment d'identifier les coûts à la charge de la collectivité, leurs modalités de financement et leurs impacts sur la dette communale.

Le Conseil général mis sur la touche?

« En tant que présidente du Conseil général, je m'étonne que la décision de principe ait déjà



Le bâtiment du CMS.

été prise par l'exécutif sans que nous n'ayons reçu les clarifications nécessaires demandées par nos commissions thématiques. L'engagement est trop important pour qu'il soit traité à la légère»,

Près d'un million de francs pour Innergia?

La solution proposée par Innergia paraît très séduisante. Réaliser pour près de 7 millions de francs d'investissements pour favoriser la transition énergétique en devant mettre 40 000 francs dans une nouvelle SA qui s'appellerait Services industriels de Vétroz (SIV). C'est très beau!

Peut-être presque trop beau! Il faut savoir que, pour ses services, Innergia exige un forfait de base, puis une commission annuelle

de 12%. «La rémunération d'Innergia se compose d'une rémunération forfaitaire initiale (RFI) nette d'environ 81 000 francs ainsi qu'un pourcentage de 12% (à la façon d'un architecte) sur l'emprunt obligataire de 6,9 millions de francs, soit un total de 828 000, selon les calculs de la Cogest.

Ainsi donc la rémunération totale d'Innergia serait 909 000 francs. Et encore, il s'agit d'un minimum: certaines variables pourraient conduire ces engagements

à augmenter encore jusqu'à dépasser le million de francs.

Un document d'Innergia évoque pour sa part un versement cash de 372 000 francs dès la première tranche de travaux estimée à 3 millions de francs. En plus, les intérêts à payer (par qui?) porteraient tout de suite sur l'entier des 7 millions prévus et non progressivement, en fonction des montants investis. Visiblement, les chiffres manquent de transparence...

s'inquiète Cindy Papilloud. A juste titre, la présidente du Conseil général s'est ainsi émue de l'énergie gaspillée pour tenir une séance spéciale du CG... dont les recommandations sont finalement restées lettre morte.

Acheter le chat dans le sac ?

«Actuellement, nous avons très peu d'éléments concrets pour évaluer les implications financières et contractuelles pour la commune. Vu les montants articulés (cf. l'encadré), le CG doit disposer d'une vision claire des risques, des coûts réels et des conditions du partenariat avant toute décision définitive», relève Pietro Falco. Le chef du groupe centriste au CG ne remet pas en cause la transition énergétique ou le développement d'une communauté énergétique locale (CEL), mais il entend garantir une démarche transparente et sûre pour les citoyens. «Il nous paraît aussi indispensable d'avoir des analyses indépendantes.»

Avoir des offres comparatives

En outre, comme le réclament tant la Commission d'édilité que la Cogest, il conviendrait d'avoir des offres comparatives. «La commune étant déjà actionnaire d'OIKEN, il semblerait logique que notre distributeur régional puisse présenter, s'il le souhaite, une alternative concurrente», explique Pietro Falco. C'est la garantie de pouvoir prendre une décision solide, durable et responsable, dans l'intérêt des citoyens et des finances publiques.

Quels bâtiments seraient rénovés?

Quels bâtiments pourraient être rénovés énergétiquement par ces possibles nouveaux Services industriels de Vétroz? Les documents transmis par Innergia évoquent tour à tour le bâtiment communal de la route de l'Abbaye, le Relais du Valais, le Centre médico-social (CMS) de la ruelle du Collège et les locaux de la FASA au Botza.

Problèmes: le bâtiment communal est actuellement désaffecté car il faut attendre les résultats des expertises d'assurance après les dégâts d'eau de l'an passé. Contrairement à ce que croit Innergia, Le Relais du Valais est propriété de la Bourgeoisie et non de la Municipalité.

Une approche peu professionnelle

Tout comme l'usine de la FASA, il s'agit donc de bâtiments appartenant à des tiers dont l'accord n'a pas été sollicité... Autant dire que l'approche est peu professionnelle. Et s'il faut payer des intérêts sur 7 millions, mieux vaut que les investissements soient immédiatement faits...